

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 10⁰⁵ décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Étaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGOU, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

N° de délibération : 06

Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Contribution foncière solidaire « HAMAC »
(Habitat Amélioration Acquisition) lancée par EPF « Terres Caraïbes »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24-063 du 02 octobre 2024 du Conseil d'Administration de « Terres Caraïbes » sur l'instauration d'une contribution foncière solidaire dite **HAMAC** (Habitat **AM**élioration **AC**quisition) d'un montant de 1euro par habitant et par an,

Vu le courrier du Président de TERRE CARAÏBES du 31 octobre 2024 sollicitant l'adhésion de la collectivité à ce dispositif,

Considérant que la ville de Vieux-Habitants est engagée depuis tantôt dans une démarche de régularisation foncière,

Considérant que des administrés, eu égard à leur situation, seraient éligibles à ce dispositif,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'adhérer à la contribution foncière solidaire dit HAMAC dont le montant est fixé à un euro par habitant et par an.

Article 2 : D'inscrire cette somme au Budget Primitif de l'exercice 2025.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Président de TERRE CARAÏBES et à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **20 DEC. 2024**

4305 330 21